

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2013

Excusés : RUFFIER-CHARRIERE

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le Décret n° 2013-77 DU 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Considérant les conclusions de la réunion de la commission extra-municipale du 29/03/2013 associant les enseignants et les représentants des associations de parents d'élèves qui souhaitent le report en 2014 de la réforme des rythmes scolaires estimant les délais insuffisants pour une mise en œuvre satisfaisante en 2013.

Le conseil municipal, décide :

- ✚ De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, notamment l'organisation des trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale.

REFLEXION SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2013

- ✚ Réfection salle communale
- ✚ WC Publics
- ✚ Illuminations de Noël
- ✚ Tondeuse à gazon pour tracteur
- ✚ Lave-vaisselle professionnel (restaurant scolaire)
- ✚ Plaques et numéros de rues
- ✚ Ecole élémentaire : porte d'entrée et volet roulant.

MISSION LOCALE-PARTICIPATION

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans afin de favoriser leur insertion professionnelle.

La mission locale est implantée sur le Bassin d'Emploi de l'Agglomération Valentinoise, elle est gérée aujourd'hui par Valence agglo, une participation de 1 € par habitant est demandée aux communes hors agglo soit une somme de 1088 € pour Montvendre qui sera inscrite au budget 2013.

Pour Montvendre, 19 jeunes ont bénéficié de ce service.

Mme VASSELIN est déléguée du conseil à la mission locale.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le conseil décide d'accorder à Monsieur VALLOS, comptable du Trésor, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée en fonction des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES

Ville internet

La commune de Montvendre a obtenu 3@@@.

Ce label sera symbolisé par un panneau à l'entrée du village, sur le site et le bulletin municipal.

Ce label ville internet est le résultat des actions suivantes:

- ✚ Fibre optique, couverture ADSL de faible à 80 % environ,
- ✚ La réalisation du site "Montvendre.fr"
- ✚ Les informations mensuelles par la Newsletter
- ✚ Transmission des données
- ✚ Paiement en ligne

Une réflexion est en cours pour un internet local citoyen à la disposition de chacun.

Logement rue de l'école

Le conseil accepte de louer le logement à compter du 01/02/2013 à raison de 560 € par mois à M. CHAUVET Théo,

Remboursement de dépense d'installation téléphonique

Le conseil accepte de rembourser à Monsieur et Madame CURMI la somme de 69 € concernant l'installation téléphonique du logement communal rue de l'école maternelle.

Remerciements

La commune de Malissard a remis généreusement à la commune de Montvendre, un tapis de saut en hauteur et un arroseur de terrain de foot. Au nom du conseil une lettre de remerciements sera adressée à la commune de Malissard.

La ligne haute tension "Le chaffard/Coulange"

Des travaux d'élagage et d'abattage nécessaire à l'entretien de la ligne électrique à 400 KV vont être entrepris pour le renforcement et le changement des câbles.

Dénomination et numérotation des rues

La société Signa Concept a terminé le relevé métrique, le dossier est à vérifier par la commune avant l'envoi au service de la poste partenaire de ce projet pour vérification avec les facteurs.

GRTGAZ

Le projet "ERIDAN" de GRTGAZ vise à développer le transport de gaz naturel entre Saint Martin de Craux (13) et Saint Avit (26) par la construction d'une nouvelle canalisation de diamètre 1.20.

GRTGAZ a présenté en date du 11/9/2012 la demande d'autorisation ministérielle en vue de construire et exploiter la canalisation de transport de gaz naturel dénommée ERIDAN.

Le tracé évolue à plus de 2 Km à l'Ouest du centre bourg, d'abord d'orientation Nord-Est depuis "Les cordières" au Sud, puis d'orientation Nord à partir de "La garenne" jusqu'au franchissement de la Véore.

Le projet suit un tracé parallèle à la canalisation existante de transport de gaz l'artère du Rhône, hormis au passage de la RD 176 où il s'éloigne un peu à l'Est après franchissement de l'ouvrage. Elle croise également la canalisation de pétrole SPSE

Deux entreprises sont présentes sur cette partie du territoire l'établissement Clément (180m) et Serrurerie Montvendroise (430 m).

Le conseil n'a pas de remarques à formuler sur ce projet.

VENTES

Vente de la maison de Monsieur ROCHAS. Une estimation a été faite par le service des domaines qui sert de base aux discussions.

ACHATS DIVERS

Cendrier à installer près de la salle communale

"Totem Toutounet" pour inciter à la propreté des rues.